

Pro Natura et le Croc'nature te proposent un nouveau concours en 2023:

# « Incroyables insectes ! »

Nous sommes à la recherche d'insectes imaginaires: ceux que vous allez inventer.

**Pourquoi ce concours?** Les insectes sont partout! Parfois, ils peuvent nous effrayer ou même nous dégoûter. Mais avant tout, il est important de se rendre compte qu'ils sont incroyables, intéressants et qu'ils peuvent même être mignons.

**Comment te préparer?** Nous avons élaboré des fiches qui t'aideront à observer les insectes. Tu peux les télécharger sur notre site Internet : [pronatura.ch/fr/connaitre-les-insectes](https://pronatura.ch/fr/connaitre-les-insectes)  
Ensuite, laisse parler ton imagination !

**Comment participer?** C'est très simple: imagine, crée et dessine TON propre insecte dans son milieu. Crayons, feutres, peinture, bricolage, matériel de la nature... Tout est permis pour façonner ton insecte. Donne-lui aussi un nom. Lis bien le règlement pour connaître tous les critères de sélection.

**Où envoyer mon insecte imaginaire?** Une fois ton œuvre terminée, prends-la en photo ou scanne-la. Ensuite, rends-toi sur le site [pronatura.ch/fr/connaitre-les-insectes](https://pronatura.ch/fr/connaitre-les-insectes)  
Tu y trouveras un lien pour télécharger ton image et t'inscrire au concours.

## Quand participer?

Le concours sera ouvert du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juin 2023.

## Quand voter pour les plus belles œuvres?

Le vote en ligne sera ouvert du 1<sup>er</sup> mars au 11 juin 2023.

**Quels sont les prix?** Si ton insecte imaginaire est choisi, tu auras la chance de le voir « prendre vie » sous la forme d'une peluche que tu recevras ensuite chez toi.

1<sup>er</sup> prix: réalisation en peluche de ton incroyable insecte

2<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> prix: prix surprises de consolation

En t'inscrivant au concours, tu acceptes les conditions de participation. ....

## Tu as des questions?

Écris-nous à [incroyables.insectes@pronatura.ch](mailto:incroyables.insectes@pronatura.ch)



## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### Organisation

1. Le concours est proposé et organisé par Pro Natura.
2. Le vote online ainsi que les critères de condition de participation sélectionneront 20 œuvres parmi toutes celles qui auront été postées.
3. Un jury nommé au sein de Pro Natura sélectionnera parmi les 20 œuvres le ou la gagnant-e.
4. Les 19 autres participant-e-s au vote final recevront un prix de consolation.
5. Les gagnant-e-s seront contacté-e-s par Pro Natura dès que leurs œuvres auront été choisies.

### Droits d'image et d'utilisation

Tous les dessins envoyés ainsi que la peluche gagnante sont mis gratuitement et pour un usage illimité à la disposition de Pro Natura. Pro Natura se donne le droit de les utiliser librement sans demander les droits d'auteurs.

Tout recours juridique est exclu. Les décisions du jury sont sans appel. Aucune correspondance ne sera échangée.

### Règlement

1. Une seule œuvre par participant-e sera acceptée.
2. Les œuvres pour le concours doivent être prises en photo ou scannées de façon à garantir une bonne qualité d'image.
3. Téléchargez l'œuvre en suivant le lien sur le site [pronatura.ch/fr/connaitre-les-insectes](https://pronatura.ch/fr/connaitre-les-insectes).
4. Chaque réalisation doit représenter un INSECTE que le participant ou la participante aura imaginé. L'insecte doit posséder:
  - 2 antennes
  - 6 pattes
  - 3 parties du corps: tête, thorax, abdomen
5. L'insecte doit être intégré dans un milieu réel ou imaginaire.
6. L'insecte doit également posséder un nom.
7. Le concours est ouvert à tous les enfants de 4 à 13 ans.
8. Le concours est ouvert à toutes les classes de 1H à 8H.
9. Les enfants des collaborateur-trice-s de Pro Natura ne peuvent pas participer au concours.
10. Les œuvres envoyées après la date du 1<sup>er</sup> juin 2023 ne seront pas prises en compte pour le concours.
11. Les œuvres ne représentant pas un insecte ne seront pas prises en compte pour le concours.
12. Les œuvres pour lesquelles il manque le nom et/ou la représentation du milieu ne seront pas prises en compte pour le concours.

Tout litige concernant l'interprétation et l'application du présent règlement sera étudié par les organisateurs conformément aux principes sur lesquels le concours a été conçu, et leurs décisions ne pourront être contestées.

Pro Natura, le 9 février 2023